

Check-list pour installations situées en zone inondable (installations nouvelles et existantes)



Propriétaire de l'installation :	Adresse / emplacement de l'installation :		
Adresse postale :			
Tél. :	Installation soumise au contrôle : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Courriel :	N° de l'installation	N° d'ass. Incendie	N° des parcelles

	Questions	Réponses	Remarques	Références
Principes				Hochwasser-Fibel: www.bmvbs.de
	1 Marchandises ? (quelles substances pouvant polluer les eaux sont entreposées ?)		tenir aussi compte des substances solides	voir guide "Entreposage des matières dangereuses" www.kvu.ch
	2 Type d'entrepasage ? (réservoirs d'entrepasage : réservoir IBC, récipients, sacs, etc.)			voir guide "Entreposage des matières dangereuses" www.kvu.ch
	3 Quantité d'entrepasage ? (kg/l)		saisir séparément les substances solides	
	4 Zone de dangers liés aux crues ?	<input type="checkbox"/> rouge <input type="checkbox"/> bleu <input type="checkbox"/> jaune <input type="checkbox"/> j/b	outre les directives de la CCE, tenir aussi compte des directives spécifiques au canton	Consulter la carte des dangers : - commune de l'emplacement - www.geo.xy.zz - service cantonal de la protection des eaux

5 But de la protection ?	<input type="checkbox"/> Q... <input type="checkbox"/> Q 50 <input type="checkbox"/> Q... <input type="checkbox"/> Q 100 <input type="checkbox"/> Q 300	est communiqué dans la décision d'assainissement liée aux crues, ou dans GEO, ou dans la commune du service cantonal de la protection des eaux	Consulter la carte des dangers : - commune de l'emplacement - www.geo.xy.zz - service cantonal de la protection des eaux
6 Profondeur d'inondation ?	cm		
7 Est-ce que des mesures de protection sont planifiées à l'extérieur ?	<input type="checkbox"/> oui Période : <input type="checkbox"/> non	Exemples : digues de protection, assainissement des cours d'eau, bassins de décharge, etc.	se renseigner auprès de la commune ou du canton
8 Est-ce que le délai d'assainissement est fixé ? (exigence de la décision d'assainissement liée aux crues)	<input type="checkbox"/> oui Délai : <input type="checkbox"/> non		
9 Est-ce que la mise hors service de l'installation est prévue dans les 2 ans à venir ?	<input type="checkbox"/> oui Délai : <input type="checkbox"/> non	si oui, il est possible, avec l'approbation de l'autorité exécutive compétente, de renoncer à l'assainissement lié aux crues	Autorité compétente voir www.tankportal.ch
1. A clarifier			
10 Est-ce qu'un entreposage situé hors de la zone de danger (plus haut) est possible ?	<input type="checkbox"/> oui, est en cours de réalisation --> soumis à notification et à autorisation <input type="checkbox"/> non-> poursuivre dans la check-list		www.tankportal.ch
11 Des mesures organisationnelles sont-elles autorisées ? (mesures de protection mobiles)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	rouge / bleu : non jaune / jaune-blanc : décision de l'autorité compétente	www.tankportal.ch
Précautions à l'état sec			

Précautions à l'état sec
(à considérer comme 1ère
priorité) signifient
soit

- protéger le bâtiment entier par
 - des protections ou
 - en le rendant étanche
- ou*
- protéger le local d'entreposage
ou le réservoir en le rendant
étanche

12 Protection du bâtiment :		Exemples : remblayages, digues de protection, murs, batardeaux, etc. tenir spécialement compte des conduites, câbles, canalisations provenant de l'extérieur	Documents y relatifs auprès de l'AEAI
Digue de protection à l'extérieur du bâtiment	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
13 Etanchéité du bâtiment :		par : - clapets anti-retour - fenêtres de protection contre les crues	Adresses de livraison dans l'Internet ou auprès de l'association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) www.vkf.ch
a.) Ouvertures des portes et des fenêtres	protection adéquate contre les crues <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
b.) Sauts-de-loup	protection adéquate contre les crues <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
c.) Traversées de conduites	protection adéquate contre les crues <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	par ex. conduite compensatrice de pression (CCP)	
d.) Entrées de câbles	protection adéquate contre les crues <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<u>EW</u> , TV, téléphone	
e.) Raccords au réseau des canalisations	protection adéquate contre les crues <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
14 Etanchéité du local d'entreposage ou du réservoir :			
a.) Portes / fenêtres / accès au réservoir	protection adéquate contre les crues <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		

b.)	Système de ventilation	protection adéquate contre les crues	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
c.)	Traversées de conduites	protection adéquate contre les crues	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
d.)	Entrées de câbles	protection adéquate contre les crues	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
e.)	Raccords au réseau des canalisations	protection adéquate contre les crues	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
f.)	Hauteur de l'orifice extérieur de la conduite compensatrice de pression	protection adéquate contre les crues	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
g.)	Contrôle de la fermeture de la conduite de remplissage	protection adéquate contre les crues	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
15	Evaluation de l'état de la substance de construction (statique) en tenant compte de la profondeur d'inondation			recourir éventuellement à un staticien
16	Est-ce que les précautions à l'état sec sont réalisables et appropriées ?	Motivation de la décision :		résultat des questions précédentes

Précautions à l'état mouillé

Précautions à l'état mouillé
- signifient inonder le bâtiment de manière contrôlée après avoir mis en oeuvre les mesures de protection
- n'est pas autorisé pour les dépôts de récipients et les conteneurs

17	Est-ce que le réservoir est suffisamment résistant à la pression de l'eau au niveau statique ?	protection adéquate contre les crues	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Les réservoirs en acier de moyenne grandeur peuvent être <u>inondés (überstaut)</u> jusqu'à 5m	<u>Übersicht bauaufsichtlich zugelassener Behälter für Überschwemmungsgebiete</u> www.lfu.bayern.de
				pour les petits réservoirs n'utiliser que des produits HW éprouvés et autorisés	

18 Comment est-ce que la citerne est sécurisée contre les changements de position ?	Lors de statique suffisante, appuyer le réservoir contre le plafond	Tenir compte impérativement de la statique du local/bâtiment, tenir compte des conduites	
	Ancrage aux parois latérales au-dessus de la zone de rétention	Tenir compte impérativement de la statique du local/bâtiment, tenir compte des conduites	
	Fixation au sol en béton (attention : étanchéité du bac de rétention) <input type="checkbox"/>	Tenir compte impérativement de la statique du local/bâtiment, tenir compte des conduites	
19 Comment empêcher la pénétration de l'eau dans les réservoirs ?			
a.) Becs de remplissage	protection adéquate contre les crues <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
b.) Raccords	protection adéquate contre les crues <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
c.) Jauge	protection adéquate contre les crues <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
d.) Manchons de réserve	protection adéquate contre les crues <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
e.) Hauteur de l'orifice extérieur de la conduite compensatrice de pression (aussi pour les petits réservoirs)	protection adéquate contre les crues <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	élargir l'orifice de respiration du petit réservoir avec CCP Tenir compte de l'orifice CCP dans la cave	
f.) Dispositifs de trop-plein	protection adéquate contre les crues <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	également appelé "sécurité anti-éclatement" Prudence : systèmes munis de syphons possibles	

20 Installations au sol :			
a.) les mêmes mesures comme précautions à l'état mouillé (questions 16-18)	protection adéquate contre les crues	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
b.) tenir compte du danger supplémentaire dû aux débris flottants	protection adéquate contre les crues	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Protection contre les détériorations mécaniques
21 Evaluation de l'état de la substance de construction (statique) en tenant compte de la profondeur d'inondation			recourir éventuellement à un staticien
22 Installations enterrées existantes :			
a.) Contrôle de tous les raccords quant à leur étanchéité	protection adéquate contre les crues	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
b.) Hauteur de l'orifice extérieur de la conduite compensatrice de pression	protection adéquate contre les crues	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
23 Nouvelles installations enterrées :			
doivent en plus être sécurisées contre les poussées verticales et les changements de position			recouvrir avec une plaque en béton <u>statiquement définie</u> www.iwo.de/technische Regeln Ölanlagen P. 3.3.4

Conclusions de la check-list

<input type="checkbox"/> l'installation est protégée contre les crues
<input type="checkbox"/> l'installation peut être déplacée dans un endroit sûr
<input type="checkbox"/> l'installation sera mise hors service dans les 2 ans à venir
<input type="checkbox"/> les précautions à l'état sec peuvent être mises en oeuvre dans : - le bâtiment entier - la zone d'entreposage - les mesures à prendre :

Recommandations de l'entreprise spécialisée	<input type="checkbox"/> les précautions à l'état mouillé peuvent être mises en oeuvre dans : - le bâtiment entier - la zone d'entreposage - les mesures à prendre :
	<input type="checkbox"/> l'installation doit être déplacée dans un endroit sûr ; l'entreprise spécialisée se charge des travaux nécessaires et de la coordination avec les autorités
	<input type="checkbox"/> l'installation sera mise hors service ; l'entreprise spécialisée se charge des travaux nécessaires et de la coordination avec les autorités
	<input type="checkbox"/> les précautions à l'état sec sont mises en oeuvre ; l'entreprise spécialisée élabore une offre
	<input type="checkbox"/> les précautions à l'état mouillé sont mises en oeuvre ; l'entreprise spécialisée élabore une offre
	<input type="checkbox"/> autres :

Nom du spécialiste :

Sceau et signature de l'entreprise spécialisée :

Date de l'investigation liée aux crues :
